

Il n'est pas de son but de ce ray age soit les biens spirituels de cette
maison, je n'ai point d'ambition de l'acquiescer. Je n'ai point de vous rendre
quelque service. Je ne puis que promettre généralement, mais je ferai tout
ce que je pourrai & je m'estimerai heureux, si je ne puis que
chose de bon pour le bien de la bonté de ne faire aucun
de quelle manière ce voyage pourra être rendu plus utile, je serai
très aise d'en être très utile.

Ayez s'il vous plaît 157^{ans} 18^{ans} Monsieur

5428

~~Paris le 15 Mars~~

Notre honneur de 8 m'a fait une peine extrême, si les
observations que vous y faites en plusieurs endroits ont des fonde-
ments réels - ceux qui vous ont dit que je n'avois jamais eu
l'intention de faire l'établissement d'Indionopolis, n'ont ils
point cru trop vite à l'efficacité de leurs propres discours?
connoissent ils donc mieux mes intentions que moi-même? voici
la vérité sans détour. J'ai si positivement désiré cet établisse-
ment d'Ind. que j'en ai moi-même fait la demande au
P. Recteur & que votre traité sur cet article copie les paroles
de ma lettre - quand on m'a dit ensuite qu'il se pourroit
dans la suite, qu'il y eut un nouvel évêché dans le nord
de l'Indiana, un sentiment de justice pour l'Indienne sur la pair
desirer encore plus vivement, cette fondation. quand je vous en
parlé des 375 acres & des \$500 promis, c'est avec
l'intention formelle d'acheter un terrain sans délai
& d'y tout préparer pour l'ouverture du noviciat au plus tard
cet automne. Il est vrai que je desirais couvrir la plus grande
partie de ces premières dépenses avec les \$500 & le produit
des 375 acres, parce que je ne pouvois croire que le P. Rect.
eut eu l'intention de nous obliger d'une dépense de \$2.000
ou \$3.000, lors qu'il seroit combien nous étions déjà gâtés par
ailleurs, 2^o parce que je pensais aux frais considérables qu'il y
auroit à faire de suite pour maintenir ce nouveau noviciat de
tout le nécessaire & pour entretenir une maison qui ne gageroit
rien d'elle-même & dont la charge passeroit uniquement sur nous
3^o enfin parce que franchement de toute façon, je n'avois pas actuelle-
ment d'autres fonds à y mettre que les vôtres. vous savez que je n'ai

peut-être obligé par la teneur du traité, signé de notre Grand
Père, à exécuter sitôt cet article. Comme suis mis en
devoir de le faire sans retard, dès que j'en ai vu la possibilité, croyant
en que j'étais d'ailleurs que vous en seriez content vous-même. Je ne
désire pas moins cet établissement aujourd'hui encore, mais je ne puis
croire que le Bon Dieu demande que nous augmentions nos dettes par
l'entreprendre avant d'en voir plus clairement la nécessité —
Je regrettais que cette explication ne vous parût pas suffisante pour
répondre à ce qu'on a pu dire de mes prétendues intentions. Je veux
de vous dire ce qu'elle est & je suis persuadé que vous me
rendrez justice — Si vous ne croyez pas possible de l'exécuter
comme je l'ai conçue, comment je ne vois de mon côté aucun
autre moyen pour le présent, je pense que nous serons forcés
d'attendre que la Providence nous fournisse les ressources
nécessaires — Ce que vous dites de ma lettre à Mr. Chassé me fait
voir qu'on en a fait une version malicieuse plutôt qu'une copie
pour vous la montrer — Peut-être ne vous a-t-elle pas bien comprise
au sujet de Mr. Denzapher; mais vous me feriez grand plaisir
en me disant si vous ratifiez le Décision que Mr. Norton
lui donna dans votre absence — Je ne sais pas sur quoi
l'on fonde l'observation qu'on vous a faite que nous
ne regardions les directs du Synode de 1764 & l'écrit de
faire cependant que nous ayons omis d'observer quelques
prescriptions, bien que je ne m'en rappelle aucune que
nous ayons négligé dans l'esprit que suppose le remoy
tous nos registres d'y lire tout tenus dans le meilleur ordre;
nous vous enverrons copie par la prochaine occasion —

J'aurais espéré surtout depuis 4 mois pouvoir me dispenser d'aller
en P. cette année, comme je suis attendu au Mans depuis plusieurs années,
mais après la réception de 3 lettres consenties de P. B. sur le contenu
le plus que désirer que j'aie si la chose est possible, le conseil s'est résolu
de 7 jours de suite à la résoudre & l'accomplissement de nos vœux n'est
que je devrai aller, si notre P. B. l'approuve. Ce fait communiqué à
l'Assemblée de suite au P. Rect. dans la même sens. j'en ai fait dire que je
pourrais si vous y mettiez obstacle sans les 5 jésuites qui d'abord l'écrit
de venir avec la reine colonie, le dit. des jés. 1^{er} août 1764. que
j'espère bien ne s'implétera de prévoir cette année & que après 2. années
il y aura une copie de nos vœux. J'ai à penser que l'Assemblée
de la m. record & la liberté de remplir avec les vœux de P. B. & de l'Assemblée